

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par vidéoconférence, Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

71-05-2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée

72-05-2020

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2020;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020;
5. Règlement 335-2020 modifiant le règlement 333-2020 portant sur la taxation foncière pour l'année afin d'abroger l'article portant sur le taux d'intérêts applicable;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
8. Demande du Comité de la Fête des bénévoles;
9. Déplacement de la séance régulière du conseil du mois de juin 2020;
10. Liste des comptes;
11. Divers :
 - 11.1. Contrat d'entretien ménager – Arrêt des paiements;
 - 11.2. Autorisation de réparation des ponceaux et du nettoyage des fossés;
 - 11.3. Embauche de Maurice Vallières pour couper les branches dans les chemins tombées sur au verglas;
 - 11.4. Rémunération de Mme Nancy Légaré pour la gestion administrative du centre communautaire;
 - 11.5. Location garage chez Alexandre Vallières;
12. Rapport des comités;
13. Correspondance;
14. Questions de l'assemblée;
15. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. **Questions de l'assemblée**

Mme Denise Campillo a transmis la question suivante à l'attention du conseil municipal par courriel :
- Dans le contexte de la pandémie et de tous les bouleversements qu'elle cause, pourrait-on envisager, faute d'assemblée publique, une consultation des citoyens sur l'après - COVID? Qu'est-ce qui a changé et

qui va changer sur le plan social, pour les commerces et les entreprises, pour les exploitations agricoles, pour l'aménagement du territoire? Ce serait le bon temps pour réfléchir à la transition énergétique et économique.

Voici la réponse du conseil municipal :

Le conseil municipal n'a pas l'intention de tenir de consultation citoyenne à ce sujet en ce moment. Pour l'instant, les impacts du covid-19 ne sont pas encore connues. Cette question devra d'abord être d'abord répondue au niveau provincial.

3. **Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2020**

Le rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2020 est déposé. Il est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

73-05-2020

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Stéphane Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, explique l'objet du règlement 335-2020 ainsi que son coût et sa portée.

74-05-2020

5. **Règlement 335-2020 modifiant le règlement 333-2020 portant sur la taxation foncière pour l'année 2020 afin d'abroger l'article portant sur le taux d'intérêts applicable**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Roxton a adopté, le 13 janvier 2020, le règlement 333-2020 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020;

Attendu que le conseil désire modifier le taux d'intérêts chargé sur les taxes et compensations après leur échéance en raison de la déclaration d'urgence sanitaire prévue par le décret no. 177-2020 du 13 mars 2020

Attendu que l'article 17 du règlement 333-2020 portant sur le taux d'intérêt doit être abrogée afin de permettre au conseil de modifier le taux de taxes par résolution;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. François Légaré lors d'une séance du conseil tenu le 6 avril 2020 ;

En conséquence

il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Pascal Richard

et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 335-2020 modifiant le règlement 333-2020 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2020 ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Abrogation de l'article 17

L'article 17 du règlement est abrogée.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON, LE 4 MAI 2020.

**Caroline Choquette,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

**Stéphane Beauchemin,
Maire**

75-05-2020

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que présenté.

Adoptée

76-05-2020

7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

77-05-2020

8. **Demande du comité de la Fête des bénévoles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a remis 200 \$ au comité de la Fête des bénévoles pour défrayer une partie des coûts de l'organisation de la fête;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'état d'urgence sanitaire la soirée a dû être annulée;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont déjà été engagées par le comité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la Fête des bénévoles à conserver la contribution de la municipalité.

Adoptée

78-05-2020

9. **Déplacement de la séance régulière du conseil du mois de juin 2020**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances afin de déplacer la séance qui était prévue lundi le 1^{er} juin 2020 au mardi le 2 juin 2020.

Adoptée

79-05-2020

10. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 58 470.51 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

80-05-2020

11.1. **Contrat d'entretien ménager – Arrêt des paiements**

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'état d'urgence sanitaire, Mme Cécile Duval ne peut venir faire le ménage de l'hôtel de ville tel que prévu au contrat intervenu;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de suspendre les paiements du service d'entretien ménager pour une durée indéterminée.

Adoptée

81-05-2020

11.2 **Autorisation de réparation des ponceaux et du nettoyage des fossés**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage seront réalisés dans le 5^{ème} Rang sur une longueur de 1500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement et réparation de ponceaux et de nettoyage de fossés sont à effectuer avant les travaux de pavage;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à environ 20 000 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux de remplacement et réparation des ponceaux ainsi que les travaux de nettoyage de fossés sur le 5^{ème} Rang tel que présenté sur le plan soumis par M. Richard Blanchette, inspecteur municipal.

Adoptée

82-02-2020

11.3 **Embauche de M. Maurice Vallières pour couper les branches dans les chemins tombées sur au verglas**

CONSIDÉRANT QUE lors du verglas de l'hiver dernier il y a eu beaucoup d'arbres et de branches tombées dans les fossés et qu'il faut les ramasser afin de faciliter le fauchage des bords de chemins;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'entreprise de M. Maurice Vallières pour effectuer le ramassage des arbres et des branches en bordures des chemins.

Adoptée

83-05-2020

11.4 **Rémunération de Mme Nancy Légaré pour la gestion administrative du centre communautaire (Régie intermunicipale de Roxton)**

CONSIDÉRANT QUE la gestion administrative de la Régie intermunicipale de Roxton sera à présent assurée par Mme Nancy Légaré;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération relative à ce travail sera versé à Mme Légaré par l'entremise de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton transmettra la somme nécessaire pour le paiement du salaire de Mme Légaré à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un addenda à l'entente de travail de Mme Légaré indiquant les conditions salariales pour cette nouvelle tâche.

Adoptée

84-05-2020

11.5 **Location garage chez Alexandre Vallières (Pro-mec services)**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de louer le garage chez Alexandre Vallières (Pro-mec services) pour entreposer le camion de déneigement et la niveleuse durant la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du contrat de location seront les mêmes que celles prévues au contrat pour la saison hivernales 2019-2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat à intervenir avec Alexandre Vallières (Pro-mec services) pour la location du garage pour l'entreposage du camion de déneigement et la niveleuse durant la saison hivernale 2020-2021.

Adoptée

20. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

85-05-2020

22. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
19 h 42.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

